



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 34333

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité qu'il y aurait de renforcer la fiscalité sur les emballages afin d'inciter les industriels à rechercher des solutions plus respectueuses de l'environnement. Il lui rappelle à cet égard que la taxe sur les emballages est en France cinq fois inférieure à ce qu'elle est en Grande-Bretagne et dix fois à ce qu'elle est en Allemagne. Il lui rappelle également que le traitement des ordures ménagères représente une charge de plus en plus lourde pour les ménages et que, malgré le développement du tri sélectif, le volume d'ordures ménagères affiche une croissance régulière. Il lui demande donc si elle compte proposer l'augmentation de la taxe sur les emballages.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'augmentation de la fiscalité sur les emballages en vue d'inciter au respect de l'environnement. La prévention des déchets est bien une des priorités fixées par la communication en conseil des ministres du 4 juin 2003 sur la politique de gestion des déchets. La réglementation n'a pas prévu à proprement parler de fiscalité sur les emballages, mais les personnes qui mettent sur le marché des produits emballés doivent contribuer à favoriser l'élimination de l'ensemble des emballages. À cet effet, elles font généralement prendre en charge leurs emballages par des organismes agréés, les sociétés Adelphe et Eco - Emballages. En application du décret n° 92-377 du 1er avril 1992, ces sociétés versent des soutiens aux collectivités locales qui décident de procéder à la collecte sélective, au tri, au recyclage et à la valorisation des emballages ménagers. Le montant global des contributions des producteurs aux organismes agréés a d'ores et déjà doublé depuis l'année 2001. Ces contributions sont fondées sur des barèmes de nature à inciter à la réduction des emballages : ils comportent en effet une part proportionnelle au poids de chaque emballage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34333

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 octobre 2004

Question publiée le : 24 février 2004, page 1322

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8630